



## **Apprenti·e·s, vous avez droit au forfait 1er équipement !**

### **Quelle aide au 1er équipement ?**

Le forfait premier équipement permet aux CFA d'investir pour équiper leurs apprenti·e·s pendant la durée du contrat d'apprentissage.

Le CFA Métiers du Travail Social utilise ce forfait de 500€ par apprenti·e pour l'achat d'équipement informatique dans le but de lutter contre la fracture numérique et permettre à tous les apprenti·e·s de pouvoir suivre leurs enseignements sur site et à distance.

**Sous réserve des stocks disponibles**, le CFA MTS équippa chaque apprenti·e ayant fait la demande au préalable.

### **Pour qui ?**

Chaque apprenti·e·s e titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution peut solliciter l'aide 1er équipement.

### **Comment la solliciter ?**

1. Compléter le formulaire de demande d'aide joint ;
2. L'adresser par mail à : [apprentissage@arseaa.org](mailto:apprentissage@arseaa.org)

**CLIQUEZ ICI POUR REMPLIR LE  
FORMULAIRE**

